

**Affichage : le 03/05/2024**

**COMMISSION JURIDIQUE COUPE FUTSAL**

**RÉUNION RESTREINTE TÉLÉPHONIQUE DU 02/05/2024**

**Présents :** MM PORET, D.HARY, P.LEMAITRE, J.VARLET, C.FOURNIER

Les personnes membres de la commission ayant une appartenance à un club cité dans ce PV n'ont pris part aux délibérations, ni aux décisions.

**Journée du 02/05/2024**

**Coupe Futsal Intersport :**

28089775 RINXENT FUTSAL/SANGATTE FUTSAL. Forfait de Sangatte Futsal (mail du club). Homologué : RINXENT FUTSAL 3 – SANGATTE FUTSAL 0 par forfait. Amende de 30 euros à SANGATTE.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 152 des règlements généraux du District).

Le Secrétaire : Fk PORET